Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2024 - 29038 - 2018 B 00153 - 834 721 565 - ABC IMMOBILIER D'ENTREPRISE

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa N°15948*06

Désignation de l'entreprise	SARL ABC IMMOBILIER D ENTREPRISE — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	201 RUE DE LA JASSE 34130 MAUGUIO
SIRET	83472156500010
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2024 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014	10 067	016 10 067	
	Immobilisations corporelles*		028	665 597	030 163 439	502 158
	Immobilisations financières* (1)		040	9 560	042	9 560
		Total I (5)	044	685 223	048 173 505	511 718
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	234 576	070	234 576
		Autres* (3)	072	49 541	074	49 541
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	465 708	086	465 708
	Charges constatées d'avance*		092	14 998	094	14 998
		Total II	096	764 823	098	764 823
		Total général (I + II)	110	1 450 047	112 173 505	1 276 541

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	150 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	15 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132	221 437
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	166 944
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	553 382
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	20 000
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	261 990
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	266 448
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 45 540)	172	174 671
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	50
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	703 160
	Total général (I + II + III)	180	1 276 541

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	197 496
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	302 449
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

ABC IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 201, rue de la Jasse
34130 MAUGUIO
834 721 565 RCS MONTPELLIER

*(Ci-après désignée la « **Société** »)*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES EN DATE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

DEUXIÈME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024)

L'Associée unique décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 30 juin 2024, soit le bénéfice de 166 944 euros, de la manière suivante :

(i) A titre de dividendes à l'Associée unique à hauteur de 100 000 €, prélevée sur le bénéfice distribuable, savoir la somme de 166 944 € ;

(ii) décide d'affecter au poste « Autres réserves » le reliquat du bénéfice, soit la somme de 66 944 €

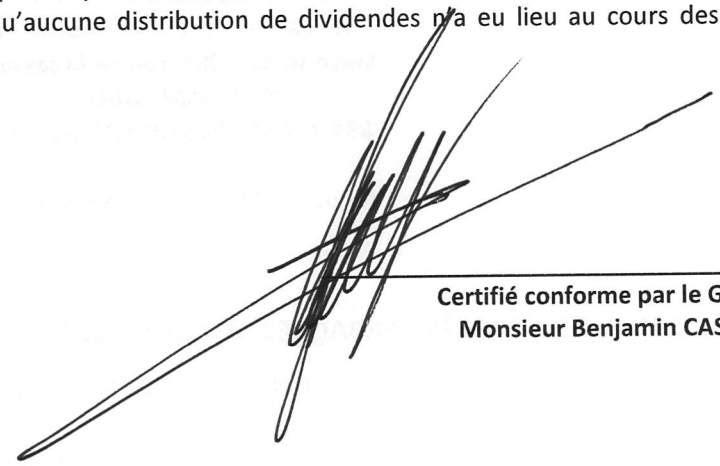
(iii) et précise que, compte tenu de cette affectation :
- le poste « Autres réserves » sera porté à la somme de 288 381 € ;
- les capitaux propres de la Société seront ramenés à la somme de 453 382 €.

L'Associé unique précise :

- que la somme de 100 000 € distribuée à titre de dividendes bruts sera intégralement attribuée à l'Associé unique, savoir la société B.C.I.E, titulaire des 150 000 parts sociales composant le capital de la Société ;
- que le dividende brut s'élève à la environ 0,67 € par part sociale ;
- que la mise en paiement du solde des dividendes sera effectuée au plus tard le 31 mars 2025 par versements en numéraires ou par inscription en compte courant d'associé.

L'Associé unique précise ensuite concernant les dividendes perçus par l'associé personne morale qu'il bénéficiera du régime des sociétés mères-filles, aux termes duquel le dividende perçu sera exonéré d'impôt sur les sociétés à hauteur de 95 % de son montant. Cela signifie que le montant net du dividende perçu sera retranché du bénéfice net total de la société associé, défalcation faite d'une quote-part de frais et charge de 5 % (articles 145 et 216 du Code général des Impôts).

(iv) L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au cours des trois précédents exercices.



Certifié conforme par le Gérant
Monsieur Benjamin CASADIO